

ANNEXE 1 – Fiche avis pour les professeurs des écoles en position « affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur ou dans le second degré », de détachement ou de mise à disposition.

Académie de Versailles Département de l'Essonne	
<u>Tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles pour l'année 2023</u> Avis du supérieur hiérarchique direct et/ou de l'autorité auprès de laquelle exerce l'agent (avis exprimé au titre du premier vivier et/ou du second vivier)	Établissement d'exercice :
Nom d'usage : Nom patronymique : Prénom(s) : Date de naissance : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ N° Identifiant (NUMEN) : _	
Avis motivé (appréciation littéraire) du supérieur hiérarchique direct et/ou de l'autorité auprès de laquelle exerce le promouvable : Fait à, le Signature et cachet	

Le dossier complet de l'agent promouvable, comprenant cette fiche d'avis renseignée et visée, doit être adressé par courriel à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Essonne **au plus tard le 19 juin 2023** à l'adresse suivante : ce.ia91.diper1ga@ac-versailles.fr.

Les enseignants détachés auprès de l'AEFE sont susceptibles de recevoir un exemplaire de ce document via leur département de rattachement et un exemplaire via l'AEFE. Une seule fiche d'avis devra être complétée et retournée au département dont relève l'intéressé(e).